



# REGLEMENT PARTICULIER

**TDJ de Valence  
à La Halle Chaban-  
Delmas de Valence,**

**le 08 octobre 2022**



1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Tous les joueurs, conseillers, accompagnateurs, et personnes du public doivent se conformer au protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : en cours (N° de Dossier Poona : 22xxxxx)

2. Le juge arbitre sera Maxime HIRON, le GEO Eric FRESSE (Tél : 06 84 52 86 31). Le tournoi sera géré sous le logiciel Badnet. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Drôme-Ardèche, dans les catégories **minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior**. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
4. Les tableaux proposés sont : **SH, SD** pour toutes les catégories à l'exception des Minibad. La catégorie Minibad regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple. Leurs résultats ne seront pas intégrés dans la base Poona pour le classement officiel. Les matchs de la catégorie minibad se dérouleront sous forme de « poule unique » sans sortie de poule. Les rencontres minibads se dérouleront sur une plage réduite de 2 heures maximum. Les matchs de la catégorie minibad se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14, où le premier joueur à 15, remporte le set.
5. Le tournoi débutera le samedi à 9 heures.
6. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour les catégories Poussins à Junior.
7. **Les tableaux seront établis en fonction de la catégorie d'âge et du CPPH** des joueurs. L'organisation souhaite favoriser l'homogénéité de niveau et garantir un maximum de matchs. En cas de disparité des CPPH, des poules uniques de 4 ou 5 seront constituées, avec en séries 1 les joueurs avec les CPPH les plus élevés (pas de sorties

de poules). En cas d'homogénéité des CPPH, le tableau se jouera en poule de 3, 4 ou 5 (maximum 2 poules), avec sorties de poules.

Les poules uniques de 3 (faute d'inscrits) seront établies qu'après l'accord des joueurs. Dans le but d'éviter les poules de 3, l'organisateur (avec l'accord du juge arbitre) et du responsable du joueur pourra changer ce joueur de catégorie d'âge tout en gardant une homogénéité des CPPH.

- 8.** Aucune « petite finale » départageant le 3<sup>ème</sup> du 4<sup>ème</sup> ne sera organisée. Lorsqu'ils ne sortent pas de poules, les joueurs des catégories poussin à junior passent dans un tableau annexe pour des rencontres de consolante en poule et par catégorie. L'organisateur a la charge d'organiser ces tableaux consolants en fonction du nombre de joueurs et la participation des joueurs éligibles se fait sur la base du volontariat. Ces consolantes se font sur la base de départ : confrontation en poule sans petite finale si sortie de poule.
- 9.** Le montant des inscriptions s'élève à 8€ par joueur. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié).
- 10.** Le nombre de joueurs est limité aux 120 premières inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements envoyés par courrier à l'adresse suivante : Eric FRESSE, 92 Rue Chateaufort, 26000 VALENCE ou courriel suivant : eric.public.fr@gmail.com), paiement effectif des droits d'engagements, joueurs inscrits dans leur série de classement et date de réception du mail.
- 11.** Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord du responsable des joueurs concernés et du juge arbitre.
- 12.** Un échancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
- 13.** Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.
- 14.** A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
- 15.** Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes, test des volants et changement de tenue compris.
- 16.** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

- 17.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes.
- 18.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
- 19.** Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure. Il doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Sinon, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
- 20.** Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets, une zone sera réservée pour les conseillers aux joueurs (au nombre de 2 maximum) en bordure du plateau de jeu. Aucune chaise sera positionnée à l'arrière des terrains.
- 21.** Les matchs sont auto-arbitrés. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Pour les poussins et les minibads un arbitre bénévole sera désigné dans un pôle constitué par l'organisateur. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En sortie de poule c'est le perdant qui score.
- 22.** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes YONEX AS10.
- 23.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.
- 24.** La **date limite d'inscription est fixée au 30 Septembre 2022**. Toutes les feuilles d'inscriptions doivent nous parvenir par mail avant cette date. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona » au 01 octobre 2022. **Le tirage au sort sera réalisé le 02 octobre 2022**.
- 25.** Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et si nécessaire le justifier (certificat médical, attestation employeur ou scolaire, mail circonstancié, ...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.
- 26.** En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

- 27.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
- 28.** Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- 29.** Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 30.** Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :
- De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
  - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
  - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche éco-responsable sur une manifestation sportive ».

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « TDJ éco-responsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A VALENCE le 06/09/2022

Le comité d'organisation